

RENOLIT ALKORPLUS 81064

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU RÈGLEMENT (LA EC)

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Désignation Commerciale: RENOLIT ALKORPLUS 81064
Code du Produit: RENOLIT ALKORPLUS 81064

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation(s) identifiée: Adhésif de contact, Industriel et Professionnel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de

la fiche de données de sécurité

Identification de la société: RENOLIT Belgium NV Industriepark De Bruwaan 9

B-9700 Oudenaarde

Belgium

Téléphone: +32 5533 9711 Fax: +32 5531 9650

Email (personne compétente): renolit.belgium@renolit.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence (24 h): +44 (0)1235 239 670 (24 heures, 7 jours)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange Selon le numéro 1272/2008 (CLP) du règlement (la EC)

Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 Repr. 2; H361d STOT SE 3; H336 STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410

Selon la Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE

F; R11

Xn; R48/20 - R63 - R65

Xi; R38 N; R50/53 R67

2.2.1 Éléments d'étiquetage Selon le numéro 1272/2008 (CLP) du règlement (la EC)

Pictogramme(s) de danger:



Mention(s) d'avertissement: Danger

Mention(s) de danger: H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration

dans lesvoies respiratoires.

H315: Provoque une irritation cutanée.

Révision: 001 RENOLIT ALKORPLUS 81064 Date: 10 Février 2011

Page: 1/10



RENOLIT ALKORPLUS 81064

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU RÈGLEMENT (LA EC)

H361d: Suspicion de dommages sur le fœtus.

H336: Peut provoquer somnolence et des vertiges.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Inhalation.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

P210: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes

nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer..

P281: Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P301 + P310: EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement

un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle

peut respirer confortablement.

P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Informations Additionnelles sur les dangers:

2.2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger:

Mention(s) de mise en garde:

Selon la Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE







Symbole de Danger:

Facilement inflammable. l'environnement.

Nocif. Dangereux pour

Phrases de Risque:

R11: Facilement inflammable.

R38: Irritant pour la peau.

R48/20: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Conseils de Prudence:

S16: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles

- Ne pas fumer.

S23: Ne pas respirer les vapeurs.

S33: Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

S36/37: Porter un vêtement de protection et des gants

Révision: 001 **RENOLIT ALKORPLUS 81064** Date: 10 Février 2011

Page: 2/10



RENOLIT ALKORPLUS 81064

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU RÈGLEMENT (LA EC)

> S61: Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. S62: En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter

> immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou

2.3 Autres dangers Les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive. La

vapeur est plus lourde que l'air, prendre garde aux points bas et endroits confinés. Peut provoquer une irritation des yeux et des

voies respiratoires.

COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mixtures

Classification CE No. 1272/2008

| Composants dangereux | %W/W | N° CAS | N° CE | No. D'Enregistrement d'REACH | Symbole(s) de risques et rapport(s) de risques |
|--|-------|------------|-----------|------------------------------------|--|
| Toluene | 5-15 | 108-88-3 | 203-625-9 | - | H225, H361d, H304, H373, H315, H336 |
| Naphtha (petroleum), hydrotreated light | 15-25 | 64742-49-0 | 265-151-9 | | H225, H315, H304, H336, H411 |
| Cyclohexane | 20-30 | 110-82-7 | 203-806-2 | - | H225, H315, H304, H336, H400, R410 |

Classification CE No. 67/548/EC

| Composants dangereux | %W/W | N° CAS | N° CE | No. D'Enregistrement | Phrases de Risque et Conseils de |
|----------------------|-------|------------|-----------|-------------------------|-------------------------------------|
| | | | | d'REACH | Prudence |
| Toluene | 5-15 | 108-88-3 | 203-625-9 | - | R11, R38, R48/20, |
| | | | | | R63, R65, R67 |
| Naphtha (petroleum), | 15-25 | 64742-49-0 | 265-151-9 | - | R11, R38, R51/53, |
| hydrotreated light | | | | | R65, R67 |
| Cyclohexane | 20-30 | 110-82-7 | 203-806-2 | - | R11, R38, R50/53, R65, R67 |

PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

> Inhalation: Retirer le sujet de la zone exposée, le tenir au chaud et au

> > repos. Si les symptômes persistent alerter un médecin.

Contact avec la Peau: Enlever immédiatement les vêtements contaminés et inonder la

> peau atteinte avec beaucoup d'eau; laver ensuite avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent alerter un médecin.

Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond.

Si la substance a pénétré dans les yeux, les laver Contact avec les yeux:

immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15

minutes. Alerter un médecin.

Ingestion: Alerter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir. Si la

personne est consciente rincer la bouche à l'eau et faire boire

RENOLIT ALKORPLUS 81064 Révision: 001 Date: 10 Février 2011

Page: 3/10



RENOLIT ALKORPLUS 81064

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU RÈGLEMENT (LA EC)

200-300ml d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une aspiration dans les poumons peut provoquer une pneumonie chimique, pouvant être fatale. Irritant pour la peau. Peut provoquer une irritation des yeux et des voies respiratoires. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Avoir à disposition une bouteille d'eau propre pour le lavage oculaire. Si la respiration est laborieuse, de l'oxygène doit être administrée par du personnel qualifié.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinctíon Appropriés: Eau pulvérisée, mousse, poudre sèche ou CO2. Moyens d'extinctíon à Proscrire: Aucun.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive. La vapeur est plus lourde que l'air, prendre garde aux points bas et endroits confinés.

Peut dégager des gaz toxiques dans un incendie. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, aldéhydes et Hydrocarbures

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés en cas d'incendie. Refroidir les récipients exposés au feu en les aspergeant d'eau.

Point d'éclair (°C): -26

Limites d'inflammabilité (Inférieure) (%v/v): 1.1 Limites d'inflammabilité (Supérieure) (%v/v): 7.4

Auto-inflammabilité (°C): > 200

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Eliminer les sources d'ignition. Les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive. La vapeur est plus lourde que l'air, prendre garde aux points bas et endroits confinés. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser des outils de sûreté ne provoquant pas d'étincelles et des équipements électriques antidéflagrants. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Eviter l'inhalation des vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. (Voir Rubrique: 8). Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.

Révision: 001 RENOLIT ALKORPLUS 81064 Date: 10 Février 2011

Page: 4/10



RENOLIT ALKORPLUS 81064

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU RÈGLEMENT (LA EC)

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Ramasser soigneusement en la balayant à l'aide d'outils de sûreté ne provoquant pas d'étincelles. Transférer dans un conteneur pour élimination. Laver la zone du déversement avec de l'eau savonneuse. Les adsorbants contaminés doivent être placés dans des fûts avec revêtement plastique, scellés et doivent être éliminés par des contractants autorisés pour l'élimination des déchets.

6.4 Référence à d'autres sections

Protection Individuelle: Voir Rubrique: 8.

Autres conseils

Aucun.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eliminer les sources d'ignition. Les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive. La vapeur est plus lourde que l'air, prendre garde aux points bas et endroits confinés. Assurer une ventilation adéquate, y compris une extraction locale appropriée, afin d'être en conformité avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Utiliser des outils de sûreté ne provoquant pas d'étincelles et des équipements électriques antidéflagrants. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Eviter l'inhalation des vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. (Voir Rubrique: 8).

Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains et la peau exposée après utilisation. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver à l'écart de la chaleur et de toute source d'ignition. Protéger du rayonnement solaire direct. Conserver à l'abri du gel. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Température de stockage (°C): 10-20 Temps limite de Stockage: 12 Mois.

Récipients convenables: Acier inoxydable, Aluminium et Acier (réservoirs).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésif de contact, Industriel et Professionnel

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

EH40 - Limites d'exposition professionnelle au Royaume Uni

| SUBSTANCE. | N° CAS | VME (8 | VME (8 | VLE | VLE | Remarque: |
|------------|--------|--------|--------|-----|-----|-----------|
|------------|--------|--------|--------|-----|-----|-----------|

Révision: 001 RENOLIT ALKORPLUS 81064 Date: 10 Février 2011

Page: 5/10



RENOLIT ALKORPLUS 81064

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU RÈGLEMENT (LA EC)

| | | heures, ppm) | heures, mg/m³) | (ppm) | (mg/m³) | |
|-------------|----------|-----------------|-------------------|-------|---------|------------|
| Toluene | 108-88-3 | 50 | 191 | 100 | 384 | Sk (EH40) |
| | | 50 | 192 | 100 | 384 | 2006/15/EC |
| Cyclohexane | 110-82-7 | 100 | 350 | 300 | 1050 | (EH40) |
| | | 200 | 700 | - | - | 2006/15/EC |

Sk - Peut être absorbé à travers la peau.

Toluene:

France: 50 ppm, 192 mg/m³ (VME); 100 ppm, 384 mg/m³ (VLCT, ou VLE)

Espagne: 50 ppm, 192 mg/m³ (VLA-ED); 100 ppm, 384 mg/m³ (VLA-EC) – vía dérmica, VLB, VLI

Allemagne: 1.0 mg/l (BGW) Etats (Unis): TWA = 50 ppm

Cyclohexane:

France: 200 ppm, 700 mg/m³ (VME); 375 ppm, 1300 mg/m³ (VLCT, ou VLE)

Espagne: 200 ppm, 700 mg/m3 (VLA-ED)- VLI

Allemagne: 170 mg/g (BGW) Etats (Unis): TWA = 100 ppm Gasoline (benzene < 0.1 %)

Etats (Unis): TWA = 300 ppm, STEL = 500 ppm

8.2 L'exposition commande

8.2.1 Contrôles d'ingénierie appropriés Assurer une ventilation adéquate, y compris une extraction

locale appropriée, afin d'être en conformité avec la limite

d'exposition sur le lieu de travail.

8.2.2 Protection Individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection assurant une protection complète des yeux. (EN 166)

Protection de la peau Gants de protection. (EN 374)



Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire



Other:

Tablier ou autre vêtement de protection léger, bottes et gants

en plastique ou en caoutchouc.

approprié. (BS EN 14387:2004+A1)

8.2.3 Contrôles de L'exposition de L'environnement Éviter le rejet dans l'environnement.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: Liquide.

Couleur: Bleuâtre.

Odeur: Caractéristique.

Révision: 001 RENOLIT ALKORPLUS 81064 Date: 10 Février 2011

Page: 6/10



RENOLIT ALKORPLUS 81064

9.2

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU RÈGLEMENT (LA EC)

Point/Intervalle d'ébullition (°C): 60-100 Point d'éclair (°C): -26 Limites d'inflammabilité (Inférieure) (%v/v): 1 1 Limites d'inflammabilité (Supérieure) (%v/v): 7.4 Auto-inflammabilité (°C): >200 Pression de Vapeur (Pascal): 16000 Densité de Vapeur (Air=1): >1 Densité: 0.85

Solubilité (Eau): Non miscible. **Autres informations** Aucun.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité Pas d'informations disponibles.

10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions normales. Peut former des

peroxydes explosifs.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Pas d'informations disponibles.

10.4 Conditions à éviter Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la

lumière directe.

Matières incompatibles Matière comburante (agent oxydant). Acides. Alcools. 10.5

Produit(s) de Décomposition Dangereux Peut dégager des gaz toxiques dans un incendie. Monoxyde de

carbone, Dioxyde de carbone, aldéhydes et Hydrocarbures

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxixité aiguë:

Ingestion: LD₅₀ (orale/rat): >2000 mg/kg (Dearomatised petrol)

LD₅₀ (orale/rat): >2000 mg/kg (cyclohexane) LD₅₀ (orale/rat): >5000 mg/kg (Toluene)

Inhalation: LD₅₀ (inhalatoire/rat): 14 mg/l/ 4h (cyclohexane)

CL50(inhalatoire/rat): 28.1 mg/l/4h

Contact avec la Peau: LD₅₀ (cutanée/lapin):>2000 mg/kg (Dearomatised petrol)

LD₅₀ (cutanée/lapin):>18000 mg/kg (cyclohexane) LD₅₀ (cutanée/lapin): > 5000mg/kg (Toluene)

Contact avec les yeux: Pas d'informations disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Peut provoquer une irritation oculaire. Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Pas d'informations disponibles. Pas d'informations disponibles. Mutagénicité: Cancérogénicité: Pas d'informations disponibles. Toxicité pour la reproduction: Suspicion de dommages sur le fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- exposition unique:

Toxicité spécifique pour certains organes cibles Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

- exposition répétée: Danger par aspiration:

pneumonie chimique, pouvant être fatale. Autres informations: Pas d'informations disponibles.

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Inhalation

Une aspiration dans les poumons peut provoquer une

Révision: 001 **RENOLIT ALKORPLUS 81064** Date: 10 Février 2011

Page: 7/10



RENOLIT ALKORPLUS 81064

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU RÈGLEMENT (LA EC)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité LC₅₀ (Poissons): 1-10 mg/l - 96h (Dearomatised petrol)

LC₅₀ (Pimephales promelas):4,53 mg/l -96h (cyclohexane)

CE50 (Daphnia magna):3.78 mg/l/48h (Toluene)

Facteur Coefficient de Bioconcentration (FCB):89 (cyclohexane)

WGK: 1(Dearomatised petrol) WGK: 2 (cyclohexane) (Toluene) ThOD: 3.42 gO₂/g (cyclohexane)

12.2 Persistance et dégradabilité
 12.3 Potentiel de bioaccumulation
 12.4 Mobilité dans le sol
 12.5 Possistance et dégradabilité
 12.6 Possistance et dégradabilité
 12.7 Pas d'informations disponibles.
 12.8 Pas d'informations disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB demi-vie> 60 jours - Eau douce (Toluene)

demi-vie> 60 jours -Sol (Toluene)
Pas d'informations disponibles.

12.6 Autres effets nocifs

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Eliminer ce produit comme déchet dangereux. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1numéro ONU,113314.2Dénomination de La MatièreAdhésifs.14.3Classe(s) de danger pour le transport3

14.4 D'Emballage

14.5 Dangers pour l'environnement Non classé comme Polluant Marin.

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur

Facilement inflammable. Les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive. La vapeur est plus lourde que l'air, prendre garde aux points bas et endroits confinés.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil

IBC

Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au réglement CE N°1907/2006., Numéro 1272/2008 (CLP) du règlement (la EC), Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE.

15.1 Évaluation de la sécurité chimique

-

16. AUTRES DONNÉES

Texte complet des mentions de danger et phrases de risque listées en Section 3 pour les substances pures.

Symbole de Danger: H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de

pénétration dans lesvoies respiratoires.

Révision: 001 RENOLIT ALKORPLUS 81064 Date: 10 Février 2011

Page: 8/10



RENOLIT ALKORPLUS 81064

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU RÈGLEMENT (LA EC)

H315: Provoque une irritation cutanée.

H336: Peut provoquer somnolence et des vertiges. H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Inhalation.

H361d: Suspicion de dommages sur le fœtus.

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long terme. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases de Risque: R11: Facilement inflammable.

R38: Irritant pour la peau.

R48/20: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R63: Risque possible pendant la grossesse d'effets

néfastes pour l'enfant. R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons

Roo: Noch: peut provoquer une atteinte des pournons

en cas d'ingestion.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Les sections suivantes contiennent des informations nouvelles ou remises à jour: 1-16.

Abréviations:

CAS = Chemical Abstracts Service:

CNS = Central Nervous System;

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances;

EC50 = Effective Concentration 50%;

IARC = International Agency for Research on Cancer;

IC50 = Inhibitory Concentration 50%;

LC50 = Lethal Concentration 50%;

LD50 = Lethal Dose 50%;

LTEL = Limite d'exposition prolongée;

STEL = Limite d'exposition (15 min);

TWA = Time Weighted Average;

EH40 = UK Limites d'exposition sur le lieu de travail

VLA-ED = Exposure limit value- Daily exposure (Valor Límite Ambiental-Exposición Diaria)

VLB = Biological Limit Values (Valores Límite Biológicos)

VLI= Indicative limit values

BGW= The biological limit

ThOD= therotical oxygen demand

References:

IUCLID Chemical Data Sheets, IUCLID Export Files, OECD-IUCLID Export Files, EUSES Export Files,

Révision: 001 RENOLIT ALKORPLUS 81064 Date: 10 Février 2011

Page: 9/10



RENOLIT ALKORPLUS 81064

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU RÈGLEMENT (LA EC)